



Profil de qualification

Conductrice / Conducteur de travaux avec diplôme fédéral

du 1^{er} novembre 2021 (état au 27.10.2022)

Gestion des documents

Date	Version	Description	Autorisé par
16 février 2021	0.01.	Ébauche, pour le kick-off du groupe de projet 17.03.2021	Gestion de projet SSE
19 mars 2021	0.02.	Projet, après le kick-off du groupe de projet 17.03.2021	Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
19 avril 2021	0.03.	Projet, avec les modifications du kick-off et les propositions de modification basées sur l'examen du profil de qualification par le groupe de projet	Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
30 juillet 2021	0.05.	Projet (révisé) tenant compte des conclusions de la réunion du groupe de projet du 16.6.2021, des propositions de modification du SEFRI (contenu), du SEFRI (meilleure délimitation conductrice/conducteur de travaux - entrepreneuse-construction/entrepreneur-construction), de l'OFEV/OFEN et des points discutés avec le président de la CSDPQ du 9.7.2021	Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
20 août 2021	0.06.	Ébauche, après approbation par le groupe de projet	Groupe de projet
27 septembre 2021	0.07.	Validation par le comité directeur	Comité directeur
28 octobre 2021	0.08.	Approbation du PQ	SEFRI
1 ^{er} octobre 2021	0.09.	Révision finale	SSE / Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
1 ^{er} novembre 2021	1.0.	Version finale	SSE
27 octobre 2022	1.1.	Modification du profil professionnel conformément à la consultation de la branche	SSE

Sommaire

Gestion des documents	1
1. Profil professionnel	3
1.1 Domaine d'activité	3
1.2 Principales compétences opérationnelles	3
1.3 Exercice de la profession	3
1.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture	4
2. Aperçu des compétences opérationnelles professionnelles	5
3. Critères de performance par domaine de compétences opérationnelles	6
3.1 Domaine de compétences opérationnelles A < Coordonner la préparation des travaux et la réalisation de projets de construction >	6
3.2 Domaine de compétences opérationnelles B < Contrôle et consignation de l'exécution des travaux dans le cadre des projets de construction confiés >	14
3.3 Domaine de compétences opérationnelles C < Coordonner la collaboration au sein de l'équipe et avec des tiers >	16
3.4 Domaine de compétences opérationnelles D < Gestion du personnel >	20
3.5 Domaine de compétences opérationnelles E < Prendre en compte les tâches d'acquisition et de gestion >	23
3.6 Domaine de compétences opérationnelles F < Pouvoir de persuasion dans le rôle professionnel d'intermédiaire >	28

1. Profil professionnel

1.1 Domaine d'activité

Les conductrices et conducteurs de travaux sont responsables de la coordination et de la gestion des chantiers. Ils élaborent des concepts d'exécution et organisent l'approvisionnement en matériel d'exploitation et en matériaux de construction ainsi que l'intervention du personnel et des sous-traitants et dirigent le personnel pour les projets de construction confiés. Ils coordonnent l'exécution des travaux de construction et consignent leur avancement. Les conductrices et conducteurs de travaux travaillent dans les secteurs du bâtiment, du génie civil et de la construction de voies de communication. Selon la structure organisationnelle de l'entreprise, le domaine de responsabilité des conductrices et conducteurs de travaux peut présenter différents points forts. Indépendamment du contexte spécifique de l'entreprise, ils jouent un rôle central dans les projets de construction à l'interface entre les clients, les fournisseurs, les autorités et l'entreprise (supérieur hiérarchique, personnel attribué, etc.).

1.2 Principales compétences opérationnelles

Les conductrices et conducteurs de travaux dirigent et coordonnent l'exécution des travaux de construction du point de vue technique, financier et stratégique. Ils traitent les commandes nécessaires confiées dans leur domaine de compétences ainsi que les mesures organisationnelles correspondantes et les présentent lors des réunions de conduite. Ils assurent le respect des prescriptions et lois relatives aux exigences techniques et qualitatives, aux normes et règles de la construction, à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de l'environnement dans le cadre du projet de construction confié et élaborent les concepts nécessaires à leur application.

Les conductrices et conducteurs de travaux déterminent les besoins en matériel d'exploitation (p. ex. machines) et en matériaux de construction pour les projets de construction confiés et organisent leur mise à disposition. Ils établissent les programmes de construction et la planification sur la base de plans ou de modèles numériques et prennent des décisions en matière de système et de procédure afin de garantir un déroulement idéal des travaux. Ils attribuent aux collaborateurs responsables les travaux à exécuter et organisent l'intervention du personnel et des sous-traitants.

Les conductrices et conducteurs de travaux surveillent l'exécution techniquement et qualitativement correcte et économiquement rentable des travaux dans le cadre des projets de construction qui leur ont été confiés. Ils procèdent au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques et contrôlent la rentabilité des chantiers. Ils conduisent, instruisent et motivent les responsables de chantiers, les équipes et les collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés et assurent la formation des apprentis en se fondant sur la pratique.

Les conductrices et conducteurs de travaux participent aux activités d'acquisition. Ils réalisent des offres pour des projets de construction ou des mandats. Ils analysent les appels d'offres de projets de construction et évaluent si l'entreprise doit participer ou non.

Ils soutiennent leurs supérieurs hiérarchiques lors du développement de la stratégie d'entreprise sur la base des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et du développement de la branche.

Les conductrices et conducteurs de travaux identifient les tendances du marché et les évolutions émergentes dans leur domaine de spécialité. Ils transmettent pour évaluation à leurs supérieurs hiérarchiques des propositions d'application des innovations.

Les conductrices et conducteurs de travaux font montre de professionnalisme en tant que représentants de l'entreprise. Ils utilisent au quotidien des techniques, des méthodes et des outils de travail efficaces et savent comment gérer leurs ressources. Ils développent constamment leurs compétences et font face aux changements avec l'agilité requise.

1.3 Exercice de la profession

Les conductrices et conducteurs de travaux évoluent dans un environnement de travail exigeant au sein d'entreprises de construction de taille différente. Ils travaillent aussi bien à l'extérieur, sur le chantier, qu'à l'intérieur, dans un bureau. Grâce à leur compréhension entrepreneuriale, ils participent aux décisions de leur(s) supérieur(s) hiérarchique(s) et contribuent à leur mise en œuvre. Ils sont responsables de la planification, de l'organisation, de la conduite et du pilotage des travaux, autant de tâches qu'ils assument dans un esprit d'entreprise sans jamais perdre de vue les objectifs fixés. Ils agissent toujours en concertation avec des tiers internes et externes afin de réaliser le projet de construction conformément aux directives. Dans un monde professionnel de plus en plus numérisé, avec des processus accélérés et automatisés, les contacts humains restent primordiaux. Dans leur fonction d'interface et de plaque tournante, ils soutiennent et portent les changements dans l'entreprise et sont les premiers interlocuteurs pour les collaborateurs, les clients et les prestataires externes. Faisant preuve d'empathie, de capacité de réflexion et de communication ainsi que de compétences techniques et de gestion approfondies, ils sont en mesure de réagir de manière adéquate même dans les situations critiques et de contribuer à un environnement de travail positif et une bonne culture d'entreprise.

1.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Les conductrices et conducteurs de travaux apportent une contribution importante à la création de valeur au sein de l'économie suisse. Ils appliquent les mesures de protection de l'environnement lors de l'exécution des travaux et contribuent au développement durable en veillant à un mode de construction respectueux de la nature et des ressources.

2. Aperçu des compétences opérationnelles professionnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles professionnelles					
		1	2	3	4	5	6
A	Coordonner la préparation des travaux et la réalisation de projets de construction	A1 Établir le programme de construction et la planification pour les projets de construction confiés	A2 Assurer le respect de l'ensemble des dispositions et exigences de qualité dans les projets de construction confiés	A3 Assurer le respect du droit des contrats dans la mise en œuvre	A4 Déterminer les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour les projets de construction confiés et organiser leur mise à disposition	A5 Décider de l'affectation du personnel et des sous-traitants pour les projets et répartir les travaux à exécuter	A6 Conduire l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers
		A7 Conduire et coordonner les travaux de mensuration et d'implantation dans le cadre des projets de construction confiés	A8 Coordonner la réalisation des projets de construction confiés	A9 Initier et coordonner l'utilisation de méthodes, technologies et matériaux nouveaux			
B	Contrôler et documenter la réalisation dans les projets de construction	B1 Surveiller la réalisation des projets de construction confiés	B2 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés et contrôler la rentabilité des chantiers	B3 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et le contrôler régulièrement			
C	Coordonner la collaboration au sein de l'équipe et avec des tiers	C1 Mettre en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication	C2 Favoriser l'esprit d'équipe	C3 Communiquer de manière appropriée avec les parties prenantes externes et optimiser la coopération au sein des projets de construction confiés	C4 Conseiller et accompagner les clients et les autres parties prenantes tout au long de l'exécution du mandat	C5 Identifier les conflits internes, les aborder de manière constructive et procéder aux interventions nécessaires	C6 Négocier avec les fournisseurs et les sous-traitants conformément aux directives
		C7 Communiquer de manière convaincante et avoir une attitude persuasive					
D	Diriger le personnel attribué	D1 Instruire et motiver les responsables de chantiers et les collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés	D2 Soutenir la formation initiale et continue des collaborateurs	D3 Assurer la formation et l'accompagnement des apprentis sur le chantier	D4. Promouvoir le recrutement des collaborateurs	D5. Mener les entretiens avec les collaborateurs et fixer les objectifs de développement	
E	Prendre en compte les tâches d'acquisition et de gestion	E1 Entretenir et développer les réseaux à l'échelle de la branche	E2 Prendre et mettre en œuvre des mesures d'acquisition auprès des clients	E3 Calculer les prix et établir les offres pour l'objet proposé	E4 Analyser les soumissions dans le cadre de projets de construction	E5 Soutenir et mettre en œuvre des processus stratégiques et d'investissement	E6 Identifier et introduire les nouvelles tendances du marché
		E7 Mettre en œuvre des activités de marketing conformément aux directives					
F	Pouvoir de persuasion dans son rôle professionnel d'intermédiaire	F1 Utiliser et développer des méthodes de travail spécifiques à la fonction	F2 Approfondir en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les transmettre au sein des projets de construction confiés	F3 Gérer les changements et les nouveautés et les appliquer au quotidien	F4 Garantir les performances personnelles		

3. Critères de performance par domaine de compétences opérationnelles

3.1 Domaine de compétences opérationnelles A < Coordonner la préparation des travaux et la réalisation de projets de construction >

Situation de travail	Critères de performance
<p>A1 Établir le programme de construction et la planification pour les projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux établissent les programmes de construction pour les projets confiés (y compris les concepts d'exécution et le déroulement des travaux), le cas échéant à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.). Ils prennent des décisions en matière de système et de procédure afin de garantir un déroulement optimal des travaux. Ils conseillent et soutiennent toutes les personnes impliquées dans la planification et la modélisation des projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent des conditions-cadres du mandat, des caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques, etc.), des spécifications et des ressources (internes) existantes. Ils clarifient les dispositions du contrat d'entreprise sur la base des plans et documents de construction. Sur la base de ces informations, ils examinent la fiabilité et la faisabilité d'éventuelles variantes ainsi que les mesures spécifiques au chantier (sécurité au travail et protection de l'environnement).</p> <p>Ils établissent, éventuellement en collaboration avec leurs cadres et, si nécessaire à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.), des concepts d'exécution, les listes des opérations, les processus de travail (programme de construction) et planifient de façon détaillée les éventuelles variantes. Ils identifient les ressources nécessaires et déterminent des ressources internes et éventuellement externes, puis planifient leur utilisation. En collaboration avec leur supérieur hiérarchique et leurs cadres, ils définissent les points clés selon lesquels la délimitation doit être régulièrement effectuée. Ils développent d'autres méthodes et variantes. Ils calculent les coûts et conseillent les planificateurs et les maîtres d'ouvrage en ce qui concerne les mesures d'optimisation. Dans le cadre d'une planification à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.), ils établissent les délais et tiennent également compte sur le long terme de la durabilité et de l'économie d'un projet de construction.</p> <p>Ils discutent des tâches plus complexes et des écarts au concept avec leur supérieur hiérarchique ou les services internes et leur trouvent une solution (p. ex. en cas de retards de planification et de livraison). Ils planifient la mise en œuvre de la solution au problème, en informent leurs collaborateurs et supérieurs hiérarchiques et attribuent aux collaborateurs les tâches correspondantes. Ils contrôlent la mise en œuvre de la</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • établissent le programme de construction pour les projets de construction qui leur sont confiés (y compris les concepts d'exécution et les processus de travail, le cas échéant à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.)) • prennent des décisions en matière de système et de procédure. • conseillent toutes les parties prenantes dans la planification et la modélisation des projets de construction à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.). • ont une connaissance approfondie des conditions-cadres du mandat et du cahier des charges. • ont une connaissance approfondie des contrats d'entreprise et des phases d'exécution dans la construction et dans les projets de construction. • ont une connaissance approfondie de la planification des ressources et des coûts dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie de l'analyse systématique et de la résolution des problèmes (techniques de solution de problèmes). • ont une connaissance pratique de la mise en œuvre de la planification de la construction avec des modèles numériques (BIM, etc.) et des données fournies par ces derniers. • veillent à une planification durable et économique du projet. • veillent à toujours conserver une vue d'ensemble des projets de construction qui leur ont été confiés. • prennent des décisions cohérentes en tenant compte des conséquences sur l'entreprise. • s'engagent de manière proactive en faveur des intérêts de leur entreprise. • consultent, si nécessaire, le supérieur hiérarchique et les cadres. • établissent des processus et des planifications du travail permettant de respecter les délais. • appliquent avec flexibilité des solutions à court terme. • s'engagent pour l'utilisation du BIM et d'autres technologies numériques. • veillent à une communication claire et axée sur les objectifs dans la solution de problèmes. • tiennent compte des possibilités de construction circulaire et d'optimisation énergétique et des ressources lors de l'élaboration de concepts d'exécution • réfléchissent aux interdépendances et aux interfaces lors de l'établissement du programme de construction.

<p>solution au problème et recueillent les feed-back de leurs collaborateurs et de leurs supérieurs hiérarchiques. Ils évaluent la solution et en tirent des conclusions pour les futurs problèmes liés à la mise en œuvre de concepts d'exécution dans les projets de construction confiés.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent le processus de planification de la construction avec des outils analogues ou numériques. Ils ont une réflexion entrepreneuriale et effectuent les éventuelles modifications des processus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • analysent l'admissibilité et la faisabilité ainsi que la satisfaction des règles de sécurité et de protection des différentes variantes du programme de construction et en déduisent des conséquences et mesures. • contrôlent le procès de planification à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et prennent des mesures correctives le cas échéant. • évaluent en permanence les changements dans l'entreprise et en tirent les conséquences pour leurs effets sur les différents processus de travail. • analysent les différents processus de travail et en déduisent des mesures pour l'ensemble de l'entreprise.
<p>A2 Assurer le respect de l'ensemble des dispositions et exigences de qualité dans les projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux veillent à ce que les lois, prescriptions et normes de construction et les directives relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de l'environnement soient systématiquement respectées dans les projets de construction qui leur sont confiés. Ils s'assurent que la qualité convenue contractuellement soit atteinte dans le cadre des projets de construction confiés.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent des lois, des prescriptions, des normes de construction et des règles de la construction en vigueur ainsi que des facteurs et normes de qualité à l'aide des documents correspondants (prescriptions, ordonnances, documentations internes, etc.) dans les projets de construction confiés. Ils s'informent auprès des services ou des collaborateurs compétents du respect des prescriptions, des lois et des normes. En matière de protection de l'environnement, ils envisagent clairement l'adoption d'une méthode de construction respectueuse de la nature et des ressources. Ils réfléchissent aux mesures ou instruments par lesquels la protection de l'environnement peut être garantie dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux planifient l'exécution des travaux sur les chantiers dans le respect des lois, des prescriptions et des normes de construction. Ils organisent la mise à disposition des ressources nécessaires pour que les travaux puissent être réalisés dans le respect des lois, des prescriptions et des normes de construction. Ils attribuent des mandats aux collaborateurs, de sorte à assurer le respect des lois, des prescriptions, des normes de construction et des règles de la construction. Ils informent les collaborateurs des prescriptions de protection de l'environnement qui doivent être particulièrement respectées dans le projet de construction confié.</p> <p>Ils utilisent le matériel et l'infrastructure de l'entreprise pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé de façon à ce que les collaborateurs soient en mesure d'effectuer les travaux prévus. Ils organisent sur le chantier les mesures de sécurité,</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurent, par des consignes et des mesures au niveau de la planification, le respect et l'application des lois, prescriptions, normes de construction et règles de la construction dans le cadre du projet de construction confié. • garantissent, par des consignes et mesures au niveau de l'organisation et de la planification, la réalisation des objectifs de qualité, y compris le contrôle des sous-traitants, dans le cadre du projet de construction qui leur est confié. • assurent le respect des prescriptions et lois relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de l'environnement dans le cadre du projet de construction confié et élaborent les concepts nécessaires à cet effet. • communiquent en cas d'incident avec les organes responsables et les avertissent conformément aux exigences de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des lois, des prescriptions, des normes de construction et des règles de la construction en vigueur. • ont une connaissance approfondie du domaine de responsabilité et des exigences spécifiques des chantiers. • ont une connaissance approfondie des normes et standards de qualité du secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie des prescriptions en vigueur relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. • ont une connaissance approfondie des procédés et matériels de construction ménageant la nature et les ressources mis en œuvre sur le chantier. • ont une connaissance approfondie des critères environnementaux en matière de standards de la construction qu'il faut tenir en compte lors de l'exécution des travaux. • ont une connaissance pratique de la gestion du risque. • promeuvent le sens de la qualité et une culture positive de l'erreur dans le cadre du projet de construction.

<p>impliquent les collaborateurs dans leur mise en œuvre et les instruisent. Ils s'entendent avec le maître d'ouvrage et ses représentants sur les mesures de sécurité et les intègrent dans les obligations. Ils appliquent eux-mêmes en permanence les mesures de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers de construction dans le cadre de leur travail (port d'équipements de protection individuelle, comportement, etc.). Ils adoptent des mesures immédiates en cas de danger imminent. Ils s'assurent que le matériel complet est disponible sur leur chantier, afin de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé.</p> <p>Ils mettent en œuvre dans tous les projets de construction confiés un système cohérent de gestion des risques. Ils planifient les contrôles qualité requis en collaboration avec les collaborateurs compétents et définissent les mesures relatives à la qualité sur les chantiers. Ils contrôlent pendant et après l'exécution des travaux si toutes les lois, les prescriptions et les normes ont été réellement respectées et appliquées dans le cadre du projet de construction confié. Ils informent les services responsables (supérieur hiérarchique, direction des travaux, etc.) des éventuels manquements aux règles et mettent en place les mesures nécessaires, éventuellement en concertation avec le supérieur hiérarchique. En cas de non-respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement, ils recherchent en concertation avec les parties prenantes des solutions constructives. En cas d'incident, ils communiquent avec les organes responsables et les avertissent conformément aux exigences de l'entreprise. Ils avertissent le maître d'ouvrage en cas de situations non conformes. Ils vérifient le cas échéant en collaboration avec leurs cadres si les mesures appliquées ont permis d'atteindre les objectifs visés.</p> <p>Pendant et après l'exécution des travaux, ils effectuent des contrôles qualité ou attribuent les mandats correspondants à leurs collaborateurs. Ces contrôles sont documentés. Ils contrôlent ces évaluations en continu et mettent en place les mesures nécessaires le cas échéant. Ils surveillent la mise en œuvre des mesures introduites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • veillent toujours à prendre en compte la sécurité au travail dès la phase de préparation des travaux et de planification du chantier. • sont conscients des conséquences en cas de non-respect des mesures de sécurité et de protection. • s'engagent systématiquement pour le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques, collaborateurs et sous-traitants. • signalent aux parties prenantes les cas de non-respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement et recherchent en concertation avec elles des solutions constructives. • s'engagent pour le recyclage des matériaux de construction en contrôlant l'utilisation, la démolition et le triage corrects des matériaux. • veillent à pratiquer une communication convaincante et à donner des instructions claires. • contrôlent en permanence la qualité d'exécution des travaux et prennent des mesures correctives ou en chargent des collaborateurs. • analysent, le cas échéant en faisant appel à leurs cadres, l'utilité des mesures prescrites en cas de violation des normes et règles de la construction et en tirent des conséquences pour les futurs mandats. • contrôlent régulièrement le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé sur le chantier et prennent les mesures qui s'imposent en cas de danger imminent ou d'autres mesures le cas échéant. • contrôlent l'application des prescriptions relatives à la protection de l'environnement et prennent des mesures correctives le cas échéant. • évaluent les situations non conformes et en avertissent le maître d'ouvrage.
<p>A3 Assurer le respect du droit des contrats dans la mise en œuvre</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux veillent à ce que les droits et obligations contractuellement fixés soient respectés lors de l'exécution des mandats et des tâches confiés.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent à l'aide du contrat d'entreprise au sujet de l'application des droits et des obligations en vigueur.</p> <p>Ils réfléchissent aux mesures et aux dispositions qui doivent être prises dans le cadre des mandats et des tâches confiés, afin que les droits contractuels puissent être respectés et ne soient pas violés.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurent le respect du droit des contrats par des consignes et mesures au niveau de l'organisation pour les mandats et tâches attribués. • ont une connaissance approfondie des contrats d'entreprise pertinents. • disposent de compétences leur permettant de déduire des mesures et dispositions appropriées grâce auxquelles les droits et obligations contractuels pourront être respectés. • ont une connaissance pratique de l'évaluation des répercussions sur les coûts en cas de violation de droits contractuelles. • connaissent leurs propres limites en ce qui concerne les questions contractuelles.

<p>Au cours de l'application ou de l'exécution, les conductrices et conducteurs de travaux vérifient si, dans une situation donnée, une violation des droits et des devoirs prévus contractuellement existe. Dans les cas complexes, ils consultent leur supérieur hiérarchique et font si besoin appel à des juristes et des spécialistes. S'ils constatent des violations de contrat, ils en informent leur supérieur hiérarchique et mettent en place les mesures nécessaires dans le cadre de leur domaine de compétences.</p> <p>Ils vérifient l'application des mesures mises en place à leur échelle en concertation avec leur supérieur hiérarchique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • font appel, en cas de violations graves, à des juristes et des spécialistes en concertation avec leur supérieur hiérarchique. • sont conscients des conséquences en cas de non-respect des contrats d'entreprise. • contrôlent les droits et obligations contractuels et prennent les mesures requises en concertation avec leur supérieur hiérarchique en cas de violations.
<p>A4 Déterminer les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour les projets de construction confiés et organiser leur mise à disposition</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux élaborent des plans et concepts d'installation et des concepts logistiques pour le projet de construction confié. Les conductrices et conducteurs de travaux estiment les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour les projets de construction confiés, en s'appuyant sur les plans de construction, les documents de construction, les spécifications, les caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques) et les ressources internes à l'entreprise.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'appuient sur les plans et les autres documents, ainsi que sur leurs éventuelles questions aux parties prenantes (p. ex. donneur d'ordre) pour définir les spécifications ainsi que les caractéristiques, la qualité et l'apparence des matériaux de construction à utiliser. Ils s'informent sur les phases de construction et les étapes et réfléchissent au type de matériel nécessaire ainsi qu'au lieu et la date d'utilisation. Ils s'informent auprès des fournisseurs au sujet de la disponibilité et des délais de livraison.</p> <p>Si nécessaire, ils s'informent sur des produits alternatifs potentiels et élaborent des variantes pour leur utilisation. Ils clarifient celles-ci en interne ainsi qu'avec les représentants du maître d'ouvrage et sélectionnent une démarche alternative conformément aux concertations. Ils se renseignent auprès du supérieur hiérarchique ou des services internes sur les conditions de livraison du matériel de l'entreprise.</p> <p>Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable du matériel d'exploitation et des matériaux de construction en tenant compte des conditions du projet et établissent les bordereaux de quantités.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux effectuent des achats coordonnés en concertation avec le supérieur hiérarchique. Ils dressent une liste de référence informant les contremaîtres et les chefs d'équipe des lieux et des personnes auprès desquels se</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminent et planifient les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour le projet de construction confié. • organisent les commandes et les flux de matériaux en coopération avec le contremaître et le chef d'équipe. • ont une connaissance approfondie du matériel d'exploitation et des matériaux de construction. • ont une connaissance approfondie des conditions-cadres et des particularités de la planification de construction. • ont une connaissance approfondie des conditions et délais de livraison et de la chaîne d'approvisionnement des matériaux de construction et du matériel d'exploitation. • ont une connaissance pratique de la négociation de conditions. • s'investissent pour obtenir de meilleures conditions lors de l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction. • s'engagent en faveur de l'approvisionnement dans les délais impartis et énergétiquement efficace du matériel d'exploitation et des matériaux de construction. • entretiennent de bons rapports avec les fournisseurs. • analysent en cas de besoin la mise en œuvre d'autres produits et en déduisent différentes possibilités de mise en œuvre en concertation avec les services internes et le maître d'ouvrage. • contrôlent si le matériel d'exploitation et les produits consommables commandés correspondent aux prescriptions ou initient les contrôles et procèdent aux réorganisations nécessaires en cas d'écarts.

<p>procurer le matériel d'exploitation et les matériaux de construction. En amont, ils clarifient les conditions en collaboration avec les services responsables et les transmettent avec la liste de référence aux responsables du chantier. Conformément aux compétences opérationnelles, ils définissent avec le responsable du chantier quelles personnes sont responsables de quelles commandes. Ils se tiennent à la disposition des responsables du chantier en cas de question (p. ex. au sujet de la liste de référence établie par leurs soins).</p> <p>Ils vérifient si les délais de livraison convenus sont respectés. Si ce n'est pas le cas, ils se renseignent auprès du fournisseur sur les raisons et en informent, si nécessaire, le supérieur hiérarchique. Ils contrôlent la qualité et la quantité des biens commandés ou délèguent la tâche aux collaborateurs correspondants.</p> <p>Ils analysent la collaboration avec les fournisseurs, prennent les mesures nécessaires et proposent, le cas échéant, des améliorations au supérieur hiérarchique</p>	
<p>A5 Décider de l'affectation du personnel et des sous-traitants pour les projets et répartir les travaux à exécuter</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux prévoient le personnel et prennent en compte les spécifications, les caractéristiques du lieu, les ressources (internes) ainsi que les qualifications ou les compétences requises des collaborateurs envisagés.</p> <p>Ils s'informent des exigences et des spécifications du mandat à l'aide des documents et des plans ainsi que du contrat d'entreprise. À partir de cela, ils vérifient la disponibilité des différents collaborateurs en s'aidant des instruments de planification du personnel et des informations internes existantes. Ils ont une vue d'ensemble de l'occupation actuelle du personnel et du planning des congés. Ils se renseignent auprès des services responsables, pour savoir s'il est nécessaire (ou possible) de recourir à des sous-traitants, des tâcherons ou de la main-d'œuvre temporaire.</p> <p>Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable du personnel dans le cadre du projet de construction confié en tenant compte des conditions-cadres, des documents et plans. Ils définissent, sur proposition des cadres sélectionnés (p. ex. contremaîtres), le recours à de la main-d'œuvre temporaire, à des tâcherons ou à des sous-traitants. Ils planifient la durée d'intervention des collaborateurs concernés et la communiquent en interne ou la définissent à l'aide des instruments de planification du personnel. Si besoin, ils consultent le supérieur hiérarchique. Les conductrices et conducteurs de travaux répartissent les travaux à exécuter, dirigent les cadres affectés et coordonnent toutes les tâches nécessaires durant l'exécution, en veillant à ce que les travaux soient réalisés de manière correcte et rentable.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisent et décident de l'intervention du personnel et des sous-traitants pour les projets de construction confiés. • répartissent les travaux à effectuer entre les collaborateurs sélectionnés. • coordonnent l'exécution des travaux ordonnés dans un souci de rentabilité et en tenant compte des spécifications. <ul style="list-style-type: none"> • ont une connaissance approfondie des processus de travail et des spécifications. • ont une connaissance approfondie de la planification des ressources. • ont une connaissance approfondie des qualifications et des aptitudes de leurs collaborateurs. • ont une connaissance approfondie de la planification du personnel dans l'entreprise (p. ex. plans opérationnels, charge de travail du personnel, planification des congés, etc.). • ont une connaissance pratique du recrutement des sous-traitants, des tâcherons et du personnel temporaire ainsi que de la collaboration avec des agences de placement. <ul style="list-style-type: none"> • veillent à une planification et une communication proactives et continues des processus de travail. • réagissent avec souplesse en cas d'absences de collaborateurs ou de manque de personnel inattendus. • s'engagent pour une coopération satisfaisante avec les agences de placement. • s'engagent pour l'intégration spécifique au domaine de travail des tâcherons, des sous-traitants et du personnel temporaire par les collaborateurs responsables. • veillent à ce que les sous-traitants respectent les directives de qualité et de durabilité dans l'acquisition de matériel.

<p>Ils ont éventuellement recours à des sous-traitants, des tâcherons ou de la main-d'œuvre temporaire et les répartissent entre les groupes de travail. Ils assurent l'instruction et l'introduction des nouveaux collaborateurs, tâcherons, sous-traitants ou employés temporaires.</p> <p>Ils vérifient si le personnel est effectivement disponible. Ils surveillent l'exécution des travaux du point de vue de la qualité et de la quantité, de la gestion du temps et du respect des directives d'exécution. Ils prennent des mesures, le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • évaluent correctement les besoins en et la disponibilité du personnel et en déduisent les conséquences en concertation avec les cadres. • contrôlent la planification détaillée des cadres qui leur sont affectés (p. ex. contremaîtres) et prennent des mesures correctives, le cas échéant. • contrôlent l'exécution des travaux, la gestion du temps ainsi que la réalisation des objectifs convenus et chargent les cadres de prendre le cas échéant des mesures correctives.
<p>A6 Conduire l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux initient, en collaboration avec les personnes responsables, l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers dans leur domaine de compétences.</p> <p>Ils ont recours aux plans, aux documents, etc. pour s'informer sur les conditions-cadres des chantiers, les caractéristiques concrètes du lieu (géographiques, géologiques, etc.), les dispositions légales et les normes, le contrat d'entreprise (y compris les exigences relatives à la sécurité au travail et à l'environnement) et le cahier des charges. Ils visitent le site du chantier avec les personnes responsables et se forment une vue d'ensemble. Ils étudient le contrat d'entreprise pour identifier les ressources nécessaires. Ils procèdent aux clarifications éventuelles avec les autres entreprises de construction ou artisans participant au projet de construction.</p> <p>Ils prennent en compte les conditions-cadres pour planifier l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers avec l'appui du supérieur hiérarchique. Ils consignent les éventuelles modifications dans les plans d'installation. Ils vérifient avec la personne responsable les plans d'installation finalisés et les font valider le cas échéant par les services responsables (en interne ou en externe). Ils s'appuient sur les clarifications et les plans d'installation validés pour attribuer à la personne responsable le mandat d'aménagement et de sécurisation du chantier. Ils informent les voisins des émissions auxquelles ils doivent s'attendre et font appel à leur compréhension.</p> <p>Après l'achèvement des installations, ils vérifient la bonne application de toutes les prescriptions (sécurité au travail, protection de la santé, normes, lois) et, en présence de défauts, impartissent un délai pour la rectification. Dans certains cas spécifiques, ils dispensent des cours de formation aux collaborateurs (p. ex. protection des eaux, instructions).</p> <p>Ils contrôlent la rentabilité et la performance des installations de chantier et assurent la sécurité au travail. En cas de défauts, ils prennent sans tarder des mesures correctives.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifient l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers. • ordonnent l'aménagement du chantier dans le respect des prescriptions de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement. • disposent de compétences leur permettant un aménagement réglementaire, respectueux de l'environnement et sûr des chantiers. • ont une connaissance approfondie des plans de conduites industrielles et des artisans concernés. • ont une connaissance approfondie des conditions-cadres, spécifications, exigences et particularités du projet de construction, y compris la nature du sol du site et les ressources nécessaires. • disposent de compétences leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'installation. • ont une connaissance approfondie de l'instruction et de la conduite des collaborateurs. • préparent et mettent à disposition les calculs de fondation nécessaires pour l'ingénieur à des fins de vérification. • s'engagent pour un aménagement rentable et efficace du chantier. • sont conscients de l'importance des travaux d'aménagement et la font valoir vis-à-vis des collaborateurs. • procèdent en cas de besoin aux concertations et éclaircissements nécessaires avec les entreprises de construction, artisans, supérieurs, instances de contrôle internes et externes. • travaillent en étroite collaboration avec les contremaîtres. • contrôlent si les installations et leurs plans sont conformes aux prescriptions et prennent sans tarder des mesures correctives en cas de défauts. • contrôlent les installations de chantier en matière de rentabilité, de performance et de sécurité au travail. En cas de défauts, ils prennent des mesures correctives.

<p>A7 Conduire et coordonner les travaux de mensuration et d'implantation dans le cadre des projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'assurent que les travaux de mensuration et d'implantation sur le chantier puissent être effectués selon les règles de l'art, dans les délais impartis et de façon économique. Ils contrôlent et vérifient régulièrement la qualité des appareils de mesure utilisés, conformément aux consignes.</p> <p>Ils emploient des géomètres/géomaticiens et demandent les données nécessaires pour leurs appareils de mesure ainsi que les données et informations dont ils auront besoin pour les travaux ultérieurs. Ils peuvent aussi éventuellement traiter les données ultérieurement.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur le mandat et les directives (plans, dates) à l'aide des plans et des données de mesure. Ils s'informent sur les sources des données et les données déjà disponibles. Ils examinent le bornage des chantiers.</p> <p>Ils coordonnent les travaux complexes de mensuration et d'implantation avec les services compétents et se tiennent à disposition pour des renseignements complémentaires.</p> <p>Ils conduisent le contrôle du piquetage et de la mensuration par les personnes compétentes. Ils réceptionnent les protocoles de vérification et les remettent au contremaître. Ils jugent la plausibilité des piquetages réalisés par le contremaître ou le géomètre/géomaticien et prennent le cas échéant des mesures correctives.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • dirigent les travaux de mensuration et d'implantation. • contrôlent la qualité des instruments de mesure utilisés. • conduisent et coordonnent les travaux de mensuration et d'implantation complexes et spécifiques sur le chantier. • ont une connaissance approfondie des méthodes de mensuration, y compris des prescriptions, seuils de tolérance et commande des instruments. • ont une connaissance approfondie du mandat, des prescriptions, de la nature du sol et des particularités du chantier. • disposent de compétences leur permettant de réaliser des calculs complexes. • s'engagent pour un haut degré de précision et de soin apporté lors de l'exécution des travaux de mensuration et d'implantation. • veillent toujours à disposer à temps des ressources et données nécessaires à la mensuration. • évaluent de manière réaliste les données disponibles et le bornage et y recourent pour leurs calculs. • examinent la plausibilité de leurs calculs et des piquetages internes et externes et prennent le cas échéant des mesures correctives.
<p>A8 Coordonner la réalisation des projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux traitent les commandes nécessaires confiées dans le cadre de leur domaine de compétences ainsi que les mesures organisationnelles correspondantes, qu'ils présentent lors de la réunion des conducteurs de travaux (p. ex. grue, personnel, sous-traitants, etc.). Ils répondent aux demandes internes (p. ex. visites de sécurité, formation du personnel).</p> <p>Ils effectuent les métrés et les décomptes.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux coordonnent la réalisation des travaux sur le plan technique, économique et temporel par les collaborateurs mandatés et prennent le cas échéant les mesures nécessaires.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'appuient sur les documents du projet pour s'informer sur les prescriptions (technique, sécurité et environnement) du projet de construction dont ils assument la responsabilité.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • dirigent l'exécution de la construction. • définissent les spécifications efficaces. • ont une connaissance approfondie des standards et des exigences afin de pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés dans les projets de construction. • ont une connaissance approfondie de la réalisation de mesures et de décomptes. • ont une connaissance approfondie des projets de construction dont ils sont chargés et des bases du projet. • ont une connaissance approfondie de la gestion de projet ainsi que des techniques de controlling et de leur application. • veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation. • conservent toujours une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux (y compris la gestion des modifications) dans les projets de construction confiés.

<p>Les conductrices et conducteurs de travaux assurent le lien avec les partenaires contractuels lors des réunions de chantier, répondent aux questions et définissent les responsabilités. Ils définissent les responsabilités relatives au contrôle dans le cadre de leur projet de construction et établissent selon les besoins un plan de contrôle (p. ex. critères, démarche, rythme et intensité).</p> <p>Ils soutiennent les personnes responsables, notamment dans les cas de complexité de mise en œuvre.</p> <p>À l'aide des systèmes internes ou des retours des services responsables, ils veillent à conserver à tout moment une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux. Dans le cas contraire, ils mettent en place des mesures, éventuellement avec la participation du supérieur hiérarchique. Les conductrices et conducteurs de travaux essaient d'anticiper les interruptions du déroulement des travaux et de prendre les mesures requises pour les empêcher.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • établissent le contact avec les partenaires contractuels et éclairent conjointement avec ceux-ci les questions et responsabilités non résolues. • contrôlent l'exécution des travaux par les collaborateurs mandatés et prennent des mesures correctives en cas d'écarts. • anticipent les interruptions du déroulement des travaux et en tirent des conclusions concernant la planification et les processus.
<p>A9 Initier et coordonner l'utilisation de méthodes, technologies et matériaux nouveaux</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux initient et coordonnent l'utilisation de méthodes, technologies et matériaux nouveaux.</p> <p>Ils s'assurent que les méthodes, technologies et matériaux nouveaux sur le chantier soient mis en œuvre selon les règles de l'art, dans les délais impartis et de façon économique.</p> <p>Ils contrôlent et vérifient régulièrement la qualité des matériaux de construction conformément aux consignes. Ils évaluent les nouvelles méthodes, technologies et matériaux en matière de rentabilité et d'utilité. Le cas échéant, ils en tirent des conclusions pour les futurs projets.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • dirigent l'utilisation dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions des nouveaux matériaux de construction, méthodes et technologies. • contrôlent la qualité des matériaux. • ont une connaissance approfondie des matériaux multifonctionnels et intelligents et de leur mise en œuvre dans les projets de construction. • ont une connaissance approfondie de l'utilisation de ressources secondaires et de la construction circulaire. • ont une connaissance approfondie de la gestion de projet. • ont une connaissance approfondie de l'instruction et de la conduite des collaborateurs. • s'informent sur les nouvelles méthodes et technologies et l'utilisation de matériaux de construction multifonctionnels et intelligents. • s'engagent pour l'exécution selon les règles de l'art et économique des travaux. • vérifient régulièrement la qualité des matériaux de construction et prennent en cas de besoin les mesures appropriées. • évaluent les nouvelles méthodes, technologies et matériaux en matière de rentabilité et d'utilité et en tirent des conclusions pour les futurs projets.

3.2 Domaine de compétences opérationnelles B < Contrôle et consignation de l'exécution des travaux dans le cadre des projets de construction confiés >

Situation de travail	Critères de performance
<p>B1 Surveiller la réalisation des projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent et surveillent la réalisation des travaux sur le plan technique, économique et temporel par les collaborateurs mandatés et prennent le cas échéant les mesures nécessaires.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'appuient sur les documents du projet pour s'informer sur les prescriptions (technique, sécurité et environnement) du projet de construction dont ils assument la responsabilité.</p> <p>Ils contrôlent les procès-verbaux des réunions et signalent toute incohérence. Ils s'informent régulièrement auprès des personnes responsables sur l'avancée des travaux. Ils dressent les procès-verbaux des contrôles effectués. En cas d'anomalie, ils mettent en place immédiatement les mesures nécessaires. Ils informent par écrit la direction des travaux/le maître d'ouvrage des défauts dans le déroulement des travaux ou dans la planification et en cas de non-respect des règles de la construction. Le cas échéant, ils les mettent en garde.</p> <p>À l'aide des systèmes internes ou des retours des services responsables, ils veillent à conserver à tout moment une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux. Ils vérifient si les mesures mises en place, visant à respecter les objectifs fixés (délais et coûts), sont efficaces. Dans le cas contraire, ils mettent en place des mesures, éventuellement avec la participation du supérieur hiérarchique.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveillent l'exécution techniquement correcte et économiquement rentable des travaux et projets. • ont une connaissance approfondie des standards et des exigences afin de pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés. • ont une connaissance approfondie des instruments de controlling et de leur mise en œuvre. • veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation. • s'engagent pour une intervention anticipative lorsque la situation l'exige. • établissent le contact avec les partenaires contractuels et éclairent conjointement avec ceux-ci les questions et responsabilités non résolues. • contrôlent l'exécution des travaux par les collaborateurs et prennent des mesures correctives en cas d'écarts. • contrôlent l'efficacité des mesures ordonnées et prennent d'autres mesures, le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique.
<p>B2 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés et contrôler la rentabilité des chantiers</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent la rentabilité des chantiers et sont responsables du suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés. Ils utilisent pour cela le calcul des coûts tiré de la comptabilité et élaborent de la documentation au sujet des prestations fournies, à l'aide de rapports, de plans et des mesures du chantier, en prévision des décomptes à effectuer.</p> <p>Ils s'informent, à l'aide des systèmes internes à l'entreprise, des consignes en matière de comptabilité ou auprès du supérieur hiérarchique, sur les exigences relatives à la documentation pour un contrôle du chantier et sur les rapports et documents requis. Ils se procurent les données et les bases d'informations nécessaires auprès de la comptabilité et des collaborateurs (par ex. contremaîtres, chefs d'équipe). Ils vérifient</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • procèdent au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés. • contrôlent la rentabilité des chantiers et agissent et réagissent en temps opportun. • ont une connaissance approfondie des conditions et des outils propres à l'entreprise nécessaires au suivi et au décompte des travaux. • ont une connaissance pratique des principaux programmes de mesure. • ont une connaissance de base de la comptabilité et du calcul des coûts (y compris le controlling et les délimitations). • ont une connaissance pratique de la planification d'analyses périodiques pour le suivi des prestations fournies.

<p>l'exhaustivité et la clarté des données, des rapports et des documents des collaborateurs.</p> <p>Ils planifient l'exécution périodique et les évaluations nécessaires, éventuellement en coopération avec les collaborateurs (par ex. contremaîtres, chefs d'équipe). Ils donnent des instructions aux personnes responsables concernant les données nécessaires, les délais à respecter, etc.</p> <p>Ils effectuent les évaluations et réalisent une comparaison des objectifs et des valeurs réelles, en s'appuyant sur les évaluations ainsi que sur le concept d'exécution. Ils discutent des différences entre les objectifs et les valeurs réelles avec leur supérieur hiérarchique.</p> <p>Ils élaborent en temps utile une documentation claire au sujet des prestations réalisées. Ils remettent celle-ci au service responsable (controlling, supérieur hiérarchique) pour contrôle. Ils transmettent leur documentation aux personnes ou aux services responsables du décompte.</p> <p>Ils vérifient l'exhaustivité et la pertinence de la documentation. Si nécessaire, ils calculent les modifications de commande, établissent des offres complémentaires et en discutent avec le client. Ils vérifient si les mesures correctrices ont eu un effet et mettent en place, si nécessaire, des mesures supplémentaires en concertation avec leur supérieur hiérarchique. En s'appuyant sur le contrôle du chantier, ils analysent régulièrement la rentabilité et la pertinence de l'exécution des travaux et des processus de travail, et en tirent les conséquences pour les mandats à venir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • se concertent si besoin avec les collaborateurs, les supérieurs hiérarchiques et les personnes chargées du contrôle. • s'engagent de manière proactive pour obtenir les données et informations nécessaires au suivi des prestations fournies. • veillent à une démarche systématique et respectent les délais lors de l'établissement et de la remise du suivi des prestations fournies. • contrôlent les données et analyses destinées au suivi des prestations fournies en comparant les objectifs et les valeurs réelles et communiquent les écarts au supérieur hiérarchique. • contrôlent si les suivis des prestations fournies sont conformes aux exigences et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>B3 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et le contrôler régulièrement</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux procèdent au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés et le contrôlent à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.). Ils contrôlent régulièrement la rentabilité des chantiers sur la base de modèles numériques (BIM, etc.) et sont responsables du suivi correct des prestations fournies pour les projets de construction confiés.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • établissent des suivis de prestations pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.). • documentent les matériaux utilisés dans un cadastre numérique pour simplifier la réutilisation à l'avenir • contrôlent la rentabilité des chantiers sur la base des données issues de modèles numériques (BIM, etc.). • disposent de compétences leur permettant de procéder au suivi des prestations fournies. • ont une connaissance pratique de l'utilisation des instruments et outils numériques (p. ex. BIM). • analysent la plausibilité des données numériques issues de modèles numériques (BIM, etc.) et prennent des mesures correctives le cas échéant.

3.3 Domaine de compétences opérationnelles C < Coordonner la collaboration au sein de l'équipe et avec des tiers >

Situation de travail	Critères de performance
<p>C1 Mettre en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux mettent en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux se forment une vue d'ensemble des concepts applicables à la gestion de l'information et du savoir et à la communication ainsi que de leurs interlocuteurs internes dans le cadre du projet de construction et des compétences (financières, etc.) de ces derniers.</p> <p>Ils mettent en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication dans leur domaine de compétences. Ils coordonnent et optimisent les processus de travail avec tous les services internes.</p> <p>Ils communiquent avec tous les collaborateurs en tenant compte de la personne et de la situation et collaborent avec les cadres, les collègues et les supérieurs hiérarchiques en lien avec eux.</p> <p>Ils vérifient régulièrement les flux d'information dans leur entreprise et dans le projet de construction ainsi que les concepts de communication et la gestion interne du savoir et informent la direction de l'entreprise des possibilités d'optimisation.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettent en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication dans leur domaine de compétences. • ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail au sein du projet de construction. • ont une connaissance pratique de la gestion du savoir et de l'information. • ont une connaissance de base des structures et compétences internes en ce qui concerne la gestion du savoir et de l'information. • ont une connaissance approfondie des différentes techniques de communication et de leur mise en œuvre judicieuse en fonction de l'échelon hiérarchique. • ont une communication claire, adaptée à la situation et à l'interlocuteur. • veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation. • collaborent étroitement avec leurs cadres et supérieurs hiérarchiques. • tirent systématiquement et régulièrement des enseignements du flux d'information dans l'entreprise et en déduisent des mesures d'optimisation en concertation avec leur supérieur hiérarchique.
<p>C2 Favoriser l'esprit d'équipe</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux agissent en équipe en adoptant une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique.</p> <p>Ils respectent les manières et les règles de comportement spécifiques à l'entreprise et les appliquent dans leur travail (p. ex. proposer du soutien et de l'aide, concertation et coordination ciblées, utiliser un langage approprié, intervention en cas d'échec, fêter ensemble les succès, respecter les accords, etc.).</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux favorisent l'esprit d'équipe de manière proactive et adaptée à la situation. Ils entretiennent le contact avec leurs collaborateurs. Ils sont attentifs aux problèmes de leurs collaborateurs et les aident à trouver une solution constructive.</p> <p>Sur la base des réactions des collaborateurs, les conductrices et conducteurs de travaux vérifient s'ils appliquent en général les manières et les règles de comportement. Si ce n'est pas le cas, ils prennent la résolution de modifier à l'avenir leurs manières et</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • agissent en équipe avec une compétence technique, une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique. • favorisent l'esprit d'équipe de manière proactive et adaptée à la situation. • ont une connaissance approfondie des manières et des codes de conduite du secteur de la construction. • ont une connaissance pratique du développement d'équipe et l'encouragement de la collaboration. • promeuvent la collaboration au sein de l'équipe. • communiquent systématiquement de manière respectueuse. • réfléchissent à leurs manières et leur attitude et en déduisent les conséquences.

<p>leur comportement. En cas de besoin, ils s'adressent à leurs collaborateurs afin de clarifier les questions en suspens.</p>	
<p>C3 Communiquer de manière appropriée avec les parties prenantes externes et optimiser la coopération au sein des projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux se forgent une vue d'ensemble de leurs interlocuteurs externes dans le cadre du projet de construction et des compétences (p. ex. financières, etc.) de ces derniers.</p> <p>L'une de leurs principales missions de communication se déroule auprès des représentants du maître d'ouvrage (p. ex. architectes, ingénieurs). Ils s'informent auprès de la direction des travaux sur les intérêts, les préoccupations et les besoins des parties prenantes externes participant à la construction (p. ex. autres artisans, représentants du maître d'ouvrage).</p> <p>En fonction de leur interlocuteur, ils choisissent des moyens de communication appropriés (p. ex. réunir des informations, les confronter à des contre-arguments).</p> <p>Ils participent aux réunions de chantier et y représentent les intérêts de l'entreprise. Ils coordonnent et optimisent les processus de travail sur les chantiers avec l'ensemble des parties prenantes externes participant à la construction et mettent en place les conditions nécessaires à cela (délais, technique, outils, organisation du travail, etc.). Ils transmettent aux services concernés les informations pertinentes.</p> <p>Ils s'assurent du bon fonctionnement de la coopération avec les parties prenantes externes sur le chantier.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurent la communication avec les parties prenantes externes dans le cadre du projet de construction confié. • coordonnent et optimisent les processus de travail avec les parties prenantes externes. • ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail au sein du projet de construction. • ont une connaissance pratique du concept d'information et de communication de l'entreprise. • ont une connaissance de base des parties prenantes externes, de leurs compétences, intérêts et revendications. • ont une connaissance pratique de la planification systématique de réunions ainsi que de leur coordination et documentation. • s'engagent, lors des réunions de chantier avec des représentants externes, en faveur des intérêts de leur entreprise. • contribuent à un flux d'informations transparent. • veillent toujours à préparer l'infrastructure, les instruments et les moyens auxiliaires nécessaires pour un déroulement sans problème de la réunion. • vérifient les processus de travail avec les parties prenantes externes et en déduisent des mesures d'optimisation.
<p>C4 Conseiller et accompagner les clients et les autres parties prenantes tout au long de l'exécution du mandat</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux orientent, conseillent et accompagnent les clients avant, pendant et après l'exécution du mandat. Ils épaulent les planificateurs, les maîtres d'ouvrage et les autres parties prenantes dans les questions liées aux coûts et éventuellement dans les questions techniques portant sur l'exécution du contrat. En cas de besoin, ils renvoient les clients vers des techniciens et des spécialistes.</p> <p>Ils définissent leurs compétences et les limites correspondantes en termes de prestation, de processus, de coûts / dépenses supplémentaires, en s'appuyant sur les consignes et les outils internes, les valeurs tirées de l'expérience ou la concertation avec le supérieur hiérarchique.</p> <p>Si nécessaire, ils font appel à des collaborateurs et des techniciens, ainsi qu'à des spécialistes après consultation du supérieur hiérarchique. Ils présentent aux clients les différentes variantes, les expliquent et répondent aux questions. Dans le cadre des</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • conseillent et accompagnent les clients et les autres parties prenantes tout au long de l'exécution du mandat. • ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail au sein du projet de construction. • ont une connaissance pratique des méthodes de conseil et de vente axées sur le client. • ont une connaissance approfondie de l'analyse des besoins. • ont une connaissance approfondie des techniques de communication persuasives y compris des techniques de questionnement et d'argumentation convaincantes. • ont une connaissance approfondie des prestations demandées dans le contrat d'entreprise. • impliquent, si nécessaire, des spécialistes internes et externes dans le processus de conseil, le cas échéant après concertation avec le supérieur hiérarchique.

<p>projets de construction en cours, les conductrices et conducteurs de travaux répondent aux questions relatives à l'exécution des travaux qui sortent du domaine de compétences de la personne responsable (par ex. contremaître). Ils assurent le contact régulier avec les maîtres d'ouvrage. Ils répondent aux besoins de clarification et présentent des amorces de solutions ou des améliorations.</p> <p>Ils vérifient régulièrement les prestations à fournir sur la base des exigences définies (plans de construction, documents de construction, contrat d'entreprise). Ils demandent régulièrement aux clients s'ils comprennent le déroulement des travaux et s'ils sont satisfaits de leur état d'avancement. Ils analysent les réactions des clients et les transmettent aux spécialistes concernés le cas échéant. Si besoin, ils consultent le supérieur hiérarchique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> répondent aux questions relatives à l'exécution des travaux qui sortent du domaine de compétences du contremaître ou du chef d'équipe responsable. veillent à expliquer de manière compréhensible les solutions et propositions. s'engagent pour une communication sincère. donnent l'impression, dans les relations avec les clients, d'être motivés et de se concentrer sur les objectifs et la recherche de solutions. analysent les prescriptions, directives et valeurs empiriques spécifiques à l'entreprise afin d'en déduire des mesures de conseil appropriées. contrôlent en permanence si les prestations à fournir sont conformes aux exigences et prennent des mesures correctives le cas échéant. analysent les réactions des clients et les défauts signalés et en tirent systématiquement les conséquences.
<p>C5 Identifier les conflits internes, les aborder de manière constructive et procéder aux interventions nécessaires</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux veillent à identifier les conflits potentiels dès les premiers signes. Ils identifient en amont les conflits d'intérêts avec les parties prenantes externes et les représentants du maître d'ouvrage et réagissent en conséquence.</p> <p>Ils cherchent, lorsque cela est nécessaire, à discuter avec les parties concernées afin de clarifier ou de résoudre une situation conflictuelle et s'y préparent. Si une intervention doit avoir lieu dans une situation conflictuelle, ils planifient un entretien personnel et réfléchissent aux arguments. Ils mènent la discussion, exhortent les parties impliquées à exposer leurs revendications et décident de la suite à donner. Ils font éventuellement appel au soutien des supérieurs hiérarchiques ou leur confient le cas.</p> <p>Ils évaluent ensuite si le conflit a pu être réglé et s'il est possible de poursuivre la collaboration. Si ce n'est pas le cas, ils réfléchissent à d'autres mesures (nouvel entretien, vérification de la situation personnelle des personnes impliquées, etc.) et les mettent en œuvre. Ils demandent éventuellement l'aide du supérieur hiérarchique.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux analysent leur comportement dans un conflit et réagissent en conséquence.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> interviennent en cas de conflits internes et externes. mènent des entretiens avec les parties impliquées. essaient d'éviter les conflits de manière proactive et prennent les mesures nécessaires en temps utile. disposent de compétences de coaching et d'animation. ont une connaissance approfondie de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions. veillent à conserver systématiquement une attitude constructive et une communication adaptée à la situation. interviennent à un stade précoce du conflit et s'adressent aux parties au conflit. consultent les services / supérieurs hiérarchiques en cas de situations conflictuelles. analysent régulièrement les situations conflictuelles et prennent, si nécessaire, des mesures correctives, le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique. analysent leur rôle dans un conflit et prennent des mesures en conséquence.
<p>C6 Négocier avec les fournisseurs et les sous-traitants conformément aux directives</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> mènent les négociations avec les fournisseurs et les sous-traitants de manière autonome ou en collaboration avec d'autres services compétents dans le cadre du projet de construction confié. consignent le résultat des négociations.

<p>Les conductrices et conducteurs de travaux mènent les négociations avec les fournisseurs et les sous-traitants conformément aux directives, et ce, dans le cadre de leurs compétences au sein du projet de construction confié.</p> <p>Ils s'appuient sur les directives et les consignes internes, voire s'adressent directement au supérieur hiérarchique pour s'informer sur les compétences, les exigences et les conditions-cadres pour les négociations.</p> <p>Ils planifient les négociations, le cas échéant en concertation avec leurs cadres ou les autres services compétents. Dans ce contexte, ils prennent en compte les impératifs liés aux calculs, les exigences propres à l'objet, etc.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux conduisent les négociations jusqu'à leur conclusion. Si nécessaire, ils consultent le supérieur hiérarchique ou les autres services compétents. Ils consignent le résultat des négociations et le transmettent à la personne responsable (p. ex. contremaître, supérieur hiérarchique).</p> <p>À la fin d'une négociation, ils évaluent le déroulement et le résultat des négociations (résultats des négociations particulièrement réussies, raisons justifiant d'éventuelles divergences, leur propre comportement, etc.) et ils en tirent les conclusions pour les futures négociations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ont une connaissance approfondie des prescriptions et directives internes relatives aux négociations avec les fournisseurs et sous-traitants. • ont une connaissance approfondie des besoins en matériel et des travaux nécessaires pour réaliser un projet de construction. • ont une connaissance approfondie des fournisseurs et sous-traitants adéquats pour externaliser des travaux. • ont une connaissance approfondie des techniques de négociation. • veillent toujours à négocier diplomatiquement pour obtenir une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes. • donnent une impression d'honnêteté et de respect de l'éthique dans les situations de négociation. • impliquent les supérieurs et les cadres dans le processus de négociation. • analysent dès un stade précoce les principaux paramètres de la situation de négociation et en déduisent des mesures adéquates pour mener les négociations. • tirent des enseignements du déroulement et du résultat des négociations et en déduisent des conséquences.
<p>C7 Communiquer de manière convaincante et avoir une attitude persuasive</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux communiquent de manière convaincante auprès des collaborateurs, des clients et des fournisseurs.</p> <p>Ils s'informent de la situation initiale eu égard à l'attitude communicative et construisent leur argumentation de manière claire et rigoureuse. Pour cela, ils recueillent les propositions des collaborateurs ou collègues de la branche.</p> <p>Ils communiquent avec tous leurs interlocuteurs en tenant compte de la spécialité, de la personne et de la situation, et cherchent à les motiver par leur attitude.</p> <p>Ils argumentent de manière compétente, ouverte et honnête. Pour la recherche de solutions, ils présentent aussi bien les avantages que les inconvénients des diverses propositions. En cas d'objections, ils font preuve de compréhension et tiennent compte de celles-ci pour la suite de la discussion.</p> <p>Ils analysent leur technique de discussion et leur comportement au contact des collaborateurs, des clients et des fournisseurs, et ils vérifient leur attitude et leur communication par des discussions régulières avec les cadres. Le cas échéant, ils examinent les mesures susceptibles de développer leurs capacités de communication.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquent de manière claire et convaincante avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs. • ont une connaissance approfondie des techniques de communication convaincantes et de leur mise en œuvre. • veillent, lors de leurs apparitions, à respecter les habitudes de l'entreprise. • veillent à avoir une présentation soignée. • ont le don de motiver leurs collaborateurs par leur façon de communiquer et leur attitude. • réfléchissent régulièrement à leur style de communication et leur attitude vis-à-vis des collaborateurs, clients et fournisseurs et en tirent des conséquences.

3.4 Domaine de compétences opérationnelles D < Gestion du personnel >

Situation de travail	Critères de performance
<p>D1 Instruire et motiver les responsables de chantiers et les collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés</p> <p>Dans le cadre de leur fonction, les conductrices et conducteurs de travaux dirigent les cadres et les collaborateurs en leur qualité de supérieur hiérarchique. Ils instruisent et motivent les responsables de chantiers et encouragent la collaboration entre les collaborateurs placés sous leur responsabilité à travers des activités ad hoc.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur les cadres et les collaborateurs par le biais des documents internes à l'entreprise ou des entretiens individuels (p. ex. sur leur environnement social, leur nationalité, leurs besoins et leurs attentes). Ils récapitulent, à partir des plans et des documents de construction, quelles instructions ils doivent donner aux responsables dans le cadre d'un mandat.</p> <p>Selon l'objet, ils informent et instruisent les responsables de chantiers au sujet des délais, des enjeux de ressources humaines, des dispositions particulières, des responsabilités et du déroulement du projet de construction, etc. Ils définissent avec les responsables de chantiers des objectifs réalistes et épaulent les cadres dans la concrétisation de ces objectifs. Ils mettent en œuvre des mesures et des actions pour motiver les collaborateurs.</p> <p>Ils vérifient, directement ou après concertation des cadres, l'état des travaux sur les chantiers qui leur sont confiés, et se préoccupent régulièrement du bien-être des collaborateurs.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • conduisent, instruisent et motivent les responsables de chantiers et les collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés. • ont une connaissance approfondie des points forts, des points faibles et de l'état de leurs collaborateurs. • ont une connaissance approfondie des mesures susceptibles de motiver les collaborateurs. • disposent de compétences leur permettant une répartition systématique et intégrale des tâches. • disposent de compétences leur permettant d'instruire, de conduire et de former les collaborateurs en se fondant sur la pratique et l'objet. • veillent à un style de conduite cohérent, équitable et adapté à la situation. • ont le don de motiver leurs collaborateurs. • expliquent de manière convaincante l'utilité et l'importance des mesures liées à la protection de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité des ressources. • évaluent de manière réaliste les objectifs, l'avancement des travaux et le climat de travail sur les chantiers en concertation avec les cadres et en déduisent des mesures correctives.
<p>D2 Soutenir la formation initiale et continue des collaborateurs</p> <p>Afin d'assurer l'existence de compétences techniques dans l'entreprise, ou à titre de reconnaissance et de motivation pour les collaborateurs, les conductrices et conducteurs de travaux désignent des candidats potentiels pour les mesures de formation continue et de développement. Ils proposent au supérieur hiérarchique des candidats pour la formation initiale et continue.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent auprès de leurs cadres des candidats potentiels. Ils transmettent au supérieur hiérarchique des propositions de candidats et de formations, puis en discutent (entretiens de développement).</p> <p>Ils mènent les entretiens de développement professionnel et proposent des possibilités de formation continue pour les collaborateurs auprès de la direction de l'entreprise.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutiennent la formation initiale et continue des collaborateurs. • proposent au supérieur hiérarchique des candidats pour la formation initiale et continue. • ont une connaissance approfondie des mesures de promotion de la formation initiale et continue dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie des techniques d'entretien dans les entretiens de développement, y compris les bases juridiques • ont une connaissance approfondie de l'identification des compétences opérationnelles nouvelles ou supplémentaires requises chez les collaborateurs et les cadres du secteur de la construction. • s'engagent auprès de la direction pour qu'elle accorde des possibilités de formation continue à leurs collaborateurs.

<p>Les conductrices et conducteurs de travaux reçoivent les retours des chargés de la sécurité et évaluent les besoins en formation des collaborateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • contrôlent, du point de vue de l'entreprise, le cas échéant en concertation avec les cadres, les mesures de formation initiale et continue pour les collaborateurs et prennent, le cas échéant, des mesures correctives. • analysent les retours des chargés de la sécurité et en déduisent des mesures de formation relatives à la sécurité destinées aux collaborateurs.
<p>D3 Assurer la formation et l'accompagnement des apprentis sur le chantier</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux assurent le cas échéant la fonction de responsable de la formation. Ils établissent le plan de formation de l'entreprise, accompagnent et soutiennent les apprentis et embauchent ces derniers sur les chantiers.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur les exigences en matière de formation dans l'entreprise en s'appuyant sur les objectifs définis par le plan de formation et sur les documents internes. À l'aide des bulletins semestriels, des retours des collaborateurs et des entretiens directs avec les apprentis, ils dressent un état des lieux de la formation. Ils appréhendent ainsi leurs objectifs, leurs forces et leurs faiblesses, leurs besoins et leurs attentes, et les consignent avec l'apprenti dans le rapport de formation.</p> <p>Ils se basent sur les exigences pour élaborer la formation dans l'entreprise en concertation avec le supérieur hiérarchique et pour établir le plan de formation. Ils assurent l'instruction des collaborateurs qui accompagnent et soutiennent les apprentis sur le lieu de travail. Ils informent la personne responsable (par ex. le contremaître) sur les apprentis à intégrer.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux prennent le temps de répondre aux souhaits et aux besoins des apprentis, répondent à leurs questions techniques et pratiques, et vérifient leur documentation d'apprentissage. Ils leur garantissent le temps nécessaire pour développer leurs capacités et ils les motivent. Ils établissent régulièrement le rapport de formation à l'aide des instruments imposés ou de ceux utilisés au sein de l'entreprise, et mobilisent pour cela toute l'attention nécessaire.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent régulièrement les progrès dans l'apprentissage à partir des directives, et discutent des résultats obtenus avec l'apprenti en personne. En cas de besoin, ils mettent en place des mesures de soutien complémentaires en faveur des apprentis. Ils vérifient régulièrement le plan de formation de l'entreprise en collaboration avec le supérieur hiérarchique en se basant sur les expériences et coordonnent des ajustements et des améliorations.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • se tiennent à disposition pour des mandats de formation et de recrutement d'apprentis. • en tant que responsables de la formation, ils organisent la formation des apprentis. • établissent le plan de formation de l'entreprise à l'intention des apprentis. • ont une connaissance approfondie des prescriptions réglant la formation des apprentis en entreprise ainsi que des plans de formation des apprentis. • ont une connaissance approfondie des instruments d'évaluation du niveau de formation. • montrent le plaisir et la motivation que leur procurent la formation et le contact avec les apprentis. • s'engagent pour l'instruction des collaborateurs en ce qui concerne la manière de traiter les apprentis, leurs besoins et exigences individuels. • sont un partenaire compétent et compréhensif pour les demandes et besoins des apprentis et répondent à leurs questions. • évaluent de manière réaliste le niveau de formation et de développement des apprentis lors d'entretiens de suivi réguliers et à l'aide d'autres instruments d'évaluation des compétences (p. ex. dossier d'enseignement et d'apprentissage) et consignent systématiquement les résultats dans le rapport de formation. • analysent régulièrement les compétences exigées des apprentis et en déduisent, en concertation avec le supérieur hiérarchique, des mesures pour l'aménagement de la formation en entreprise.
<p>D4 Soutenir le recrutement des collaborateurs</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p>

<p>Les conductrices et conducteurs de travaux identifient les besoins supplémentaires en personnel et soutiennent le recrutement de nouveaux collaborateurs.</p> <p>Ils s'informent sur les effectifs et sur la charge de travail auprès des collaborateurs. S'il y a besoin de main-d'œuvre supplémentaire, ils s'informent du profil et des activités du personnel recherché.</p> <p>En cas de besoin, ils consultent leurs collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • soutiennent leur supérieur hiérarchique et les services compétents dans le recrutement de nouveaux collaborateurs en fonction des besoins supplémentaires en personnel. • ont une connaissance approfondie des méthodes de recrutement du personnel y compris des directives juridiques et organisationnelles. • ont une connaissance approfondie des effectifs et de la charge de travail des collaborateurs. • ont une connaissance approfondie du profil du personnel recherché. • ont une connaissance approfondie des mesures susceptibles de motiver les collaborateurs. • s'investissent avec joie et motivation lors du recrutement de nouveaux collaborateurs. • veillent toujours à une planification des ressources humaines axée sur les objectifs et les besoins. • consultent, si nécessaire, les collaborateurs et les supérieurs hiérarchiques. • contrôlent systématiquement les besoins en main-d'œuvre et en déduisent les conséquences relatives au recrutement de nouveaux collaborateurs.
<p>D5 Mener les entretiens avec les collaborateurs et fixer les objectifs de développement</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs et mènent régulièrement des entretiens avec eux (p. ex. entretiens de qualification et de convention d'objectifs) et définissent avec eux des objectifs de développement individuels réalistes.</p> <p>Ils gèrent les demandes de congés, les absences et assurent le lien entre le service des ressources humaines et les collaborateurs. Ils organisent des activités communes avec leur équipe. Lors des entretiens avec les collaborateurs, ils détectent les signes de surcharge de travail, surmenage et fatigue, et ils en parlent avec eux.</p> <p>Lors des entretiens avec leurs cadres et leur supérieur hiérarchique, ils analysent leur façon de procéder et leur comportement en équipe. Sur cette base, ils optimisent le cas échéant leur façon de procéder et de se comporter en tant que chef.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mènent régulièrement des entretiens axés sur les objectifs avec leurs collaborateurs. • définissent des objectifs de développement individuels réalistes avec les collaborateurs. • ont une connaissance approfondie des points forts, des points faibles et de l'état de leurs collaborateurs. • s'intéressent à leurs collaborateurs. • veillent à identifier dès les premiers signes la surcharge de travail et le surmenage chez leurs collaborateurs. • abordent les signes de surcharge de travail, surmenage ou de fatigue avec les collaborateurs et prennent des mesures appropriés. • s'engagent pour l'équité, l'ouverture d'esprit et la flexibilité. • s'engagent pour la collaboration en équipe. • communiquent de façon ouverte et transparente. • participent à l'organisation d'activités sociales. • analysent leur méthode et leur comportement au sein des équipes et en tirent des conséquences.

3.5 Domaine de compétences opérationnelles E < Prendre en compte les tâches d'acquisition et de gestion >

Situation de travail	Critères de performance
<p>E1 Entretien et développer les réseaux à l'échelle de la branche</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux développent et entretiennent activement leur réseau via l'échange d'expérience avec les maîtres d'ouvrage, les planificateurs et les fournisseurs.</p> <p>Ils réfléchissent à l'état actuel de leur réseau (privé et professionnel) et à ce qu'il leur apporte sur le plan professionnel. Ils sont membres d'organisations, comme des clubs, des partis ou des associations.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux participent de façon ciblée aux réseaux et aux manifestations qui correspondent à leurs intérêts professionnels et personnels et qui leur conviennent. Ils utilisent les réseaux existants pour assurer l'échange d'expériences, se renseigner sur les thématiques actuelles dans la branche et se procurer des informations pertinentes pour l'entreprise. Ils entretiennent les contacts obtenus dans ce contexte, en tenant compte de l'intérêt de leur entreprise. Ils adoptent une attitude ouverte et active lorsqu'ils accèdent à de nouveaux réseaux. Ils obtiennent des renseignements sur les besoins et les informations des clients, puis les exploitent. Ils utilisent les réseaux sociaux sur Internet.</p> <p>De temps en temps, ils vérifient si la participation à des organisations, associations professionnelles et autres réseaux leur est utile ou leur apporte des avantages, et ils en tirent leurs propres conclusions. Ils consultent le supérieur hiérarchique pour décider du renouvellement éventuel de leur réseau par des sorties et de nouvelles adhésions.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisent les réseaux dans leur environnement économique et politique pour échanger des expériences. • participent de façon ciblée aux réseaux et aux manifestations pertinents pour la branche, en ligne et hors ligne. • ont une connaissance approfondie des organisations, associations professionnelles, personnes et contacts commerciaux concernés. • disposent de compétences leur permettant d'entamer et de mener des entretiens qualifiés. • donnent une impression ouverte, sympathique et sociable aux personnes qu'ils rencontrent. • veillent à faire régulièrement et de manière ciblée du réseautage avec leurs contacts. • respectent la conformité sur les chantiers. • vérifient régulièrement si leur participation leur est utile et en tirent leurs propres conclusions.
<p>E2 Prendre et mettre en œuvre des mesures d'acquisition auprès des clients</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux sont la carte de visite de l'entreprise lors de sa présence sur les chantiers et la représentent dès le premier contact.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux entretiennent les contacts avec les clients et les commerciaux en s'appuyant sur la stratégie marketing de l'entreprise.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur la façon d'attirer l'attention des clients conformément à la stratégie d'acquisition de l'entreprise, p. ex. avec de la publicité, des sites Internet, des événements, des journées spécialisées, des réseaux sociaux ou des contacts personnels.</p> <p>Ils planifient et préparent les supports de présence publicitaire sur le chantier.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • établissent le contact avec les clients et les commerciaux par différents canaux de communication. • recourent à des mesures de marketing adéquates pour représenter le chantier à l'extérieur. • ont une connaissance approfondie de la stratégie marketing ainsi que des supports publicitaires de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie de l'analyse client (segments du marché, groupes cibles, profil du client, etc.). • ont une connaissance pratique des techniques de vente et des méthodes de fidélisation de la clientèle. • ont une connaissance pratique des techniques courantes d'entretien et de questionnement. • ont connaissance de la situation de l'entreprise en termes de capacités et de ses compétences clés.

<p>Ils réfléchissent à la manière d'établir le contact avec un client. Dans ce contexte, ils consultent, si nécessaire, le supérieur hiérarchique. Ils réfléchissent au choix des commerciaux et les contactent ensuite.</p> <p>Ils surveillent les activités de construction sur leur marché (p. ex. projets de construction à venir).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • veillent à une prise de contact avec les clients adaptée aux groupes cibles et aux besoins. • veillent à un comportement relationnel respectueux et valorisant avec les clients. • entretiennent systématiquement leurs réseaux. • consultent, si nécessaire, le supérieur hiérarchique en ce qui concerne les stratégies d'acquisition et de marketing.
<p>E3 Calculer les prix et établir les offres pour l'objet proposé</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux épaulent le supérieur hiérarchique ainsi que les collaborateurs ou départements responsables dans le cadre du calcul des devis en leur fournissant des valeurs tirées de leur expérience et de modèles numériques (BIM, etc.). Ils établissent des offres en se basant sur le calcul des prix.</p> <p>Ils prennent en compte les questions de durabilité lors de l'établissement des devis. Ils se renseignent pour savoir s'il est pertinent d'utiliser des matériaux multifonctionnels et intelligents (coûts, temps, durabilité, valeur ajoutée pour le client, etc.). Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent au sujet du mandat ou du projet de construction à l'aide de la documentation disponible et des données tirées des entretiens avec les clients. Ils examinent les documents servant de base à l'offre et en vérifient la faisabilité. Ils identifient, en concertation avec le supérieur hiérarchique, les compétences nécessaires à la définition des prix. Ils s'appuient sur les consignes internes, les règles de conformité, les valeurs tirées de leur expérience et de modèles numériques (BIM, etc.) et les instructions de leur supérieur hiérarchique pour définir les prix. Ils s'informent sur les produits et les alternatives ainsi que sur les fournisseurs potentiels et leurs conditions de livraison. Ils évaluent les opportunités et les risques du projet.</p> <p>Ils préparent les composants et positions pour l'offre avec des outils numériques et d'autres moyens auxiliaires.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux calculent une offre en tenant compte des composantes des coûts. Ils établissent des offres écrites avec un récapitulatif des conditions (délais, conditions de paiement, etc.). Ils établissent les offres conformément aux consignes internes, en fonction des principales composantes des coûts, telles que les salaires, le matériel, l'inventaire, les prestations externes, les mesures spécifiques au chantier, etc. Ils clarifient les autorisations de signature en interne et transmettent l'offre au client dans les délais. Ils répondent aux demandes du client.</p> <p>Après la réception de l'offre par les clients, les conductrices et conducteurs de travaux vérifient si elle correspond aux souhaits de ces derniers et si elle est correcte et compréhensible. Ils s'informent régulièrement du traitement de l'offre auprès du client.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • calculent les offres sur la base de valeurs empiriques et des consignes internes. • établissent des offres pour l'objet proposé et épaulent les départements responsables dans l'établissement de devis basés sur les données tirées de modèles numériques (BIM, etc.). • ont une connaissance approfondie du cahier des charges et des conditions générales, y compris des différentes estimations de coûts. • ont une connaissance approfondie de l'élaboration des offres et du recours aux outils numériques et autres moyens auxiliaires. • ont une connaissance approfondie des compétences internes en ce qui concerne la définition des prix et le droit de signature. • ont des connaissances approfondies du calcul préliminaire des coûts. • veillent à l'établissement d'offres transparentes, compréhensibles et dans les délais. • se concertent si nécessaire avec les clients et le supérieur hiérarchique. • respectent les règles de conformité. • s'informent sur l'utilisation de technologies numériques dans le secteur de la construction (p. ex. BIM, machines de chantier semi-automatisées, équipements intelligents et cyberphysiques, etc.) et évaluent leur utilisation. • tiennent compte des exigences et des possibilités de la construction durable dans l'établissement de devis. • surveillent l'état d'avancement des offres et prennent des mesures adéquates si les délais ne sont pas respectés. • vérifient après la remise des offres si elles correspondent aux souhaits des clients, si elles sont correctes et compréhensibles et prennent le cas échéant des mesures correctives. • évaluent les opportunités et les risques d'un projet de manière réaliste. • vérifient la plausibilité des données des modèles numériques et prennent des mesures correctives le cas échéant

<p>Ils contrôlent les devis basés sur des données tirées de modèles numériques (BIM, etc.) et en vérifient la plausibilité. Ils évaluent, en concertation avec les collaborateurs correspondants, s'il a été ou s'il serait judicieux d'utiliser de nouveaux matériaux.</p> <p>Ils ont une vue d'ensemble des nouvelles technologies numériques dans le secteur de la construction et identifient les opportunités qu'elles représentent ainsi que les avantages et les inconvénients pour leur entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> réfléchissent à l'utilisation de nouveaux matériaux de construction en s'appuyant sur les retours des collaborateurs et en tirent les conséquences.
<p>E4 Analyser les soumissions dans le cadre de projets de construction</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux analysent les soumissions et évaluent si l'entreprise doit participer ou non à la procédure d'appel d'offres.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux se renseignent sur le projet en se basant sur la documentation de l'appel d'offres et, le cas échéant, demandent des informations complémentaires auprès des organes compétents</p> <p>Ils évaluent les opportunités et les risques du projet mis en soumission. S'ils envisagent de soumettre une offre, ils en discutent avec les supérieurs hiérarchiques et présentent les résultats de leur analyse.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> analysent les appels d'offres et en déduisent des mesures. ont une connaissance approfondie des procédures de soumission et de la loi sur les marchés publics. sont attentifs aux projets de construction qui pourraient intéresser l'entreprise. se concertent si nécessaire avec les supérieurs hiérarchiques. examinent les soumissions et en déduisent les mesures à prendre.
<p>E5 Soutenir et mettre en œuvre des processus stratégiques et d'investissement</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux épaulent leurs supérieurs hiérarchiques dans le développement et l'application des processus stratégiques à l'échelle de l'entreprise. Ils appliquent les décisions de la direction d'entreprise en matière de stratégie et d'investissement.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent auprès de leurs supérieurs hiérarchiques des processus de développement stratégiques actuels ainsi que de la situation économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de la situation politique dans le secteur de la construction. Ils gardent à l'esprit les valeurs défendues au sein de l'entreprise. Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent des prescriptions en matière d'investissement (responsabilités, compétences, formalités, exigences relatives aux demandes, etc.) en s'appuyant sur des documents ou en s'adressant au supérieur hiérarchique.</p> <p>En tenant compte des informations obtenues, ils soutiennent leur supérieur hiérarchique dans la planification des processus de développement et d'ajustement stratégiques et se concertent au sujet de plans de développement stratégiques. Ils mettent en œuvre le processus de développement et de vérification de la stratégie avec le supérieur hiérarchique. Ils soutiennent l'implémentation de la (nouvelle) stratégie d'entreprise (instruments de surveillance inclus).</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> soutiennent le supérieur hiérarchique lors du développement et la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. définissent les besoins en investissements conformément aux prescriptions de leurs supérieurs hiérarchiques. réalisent les décisions d'investissement dans le cadre de leurs compétences. ont une connaissance approfondie de la situation de l'entreprise et économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de l'évolution de la branche. ont une connaissance approfondie du matériel et de l'infrastructure de l'entreprise. ont une connaissance pratique du calcul des investissements. ont une connaissance pratique de la situation et des possibilités financières de l'entreprise. ont une connaissance pratique des processus et prescriptions de l'entreprise en matière d'investissement. s'intéressent à la situation économique, aux tendances du marché, à l'environnement concurrentiel et à la situation politique. s'engagent pour une réflexion et un travail conformes à la stratégie. veillent aux aspects environnementaux dans le cadre des décisions d'investissement, comme l'efficacité énergétique et des ressources ou les coûts du cycle de vie.

<p>Les conductrices et conducteurs de travaux élaborent des demandes d'investissement dans le cadre ou en dehors du processus de budgétisation et les transmettent au supérieur hiérarchique. Dans le cadre de leurs compétences, ils procèdent aux investissements nécessaires en toute autonomie ou en concertation avec leur supérieur hiérarchique. Ils appliquent les décisions d'investissement.</p> <p>Ils soutiennent leur supérieur hiérarchique et les départements responsables dans l'évaluation de la mise en œuvre des décisions d'investissement et stratégiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • se concertent avec leurs supérieurs pour les demandes d'investissements. • surveillent le fonctionnement et les besoins de renouvellement des machines pour en déduire les décisions d'investissement. • analysent les processus de budgétisation et en déduisent des mesures pour demander des investissements. • contrôlent l'accomplissement des objectifs visés et les conditions-cadres qui résultent des investissements réalisés et prennent le cas échéant des mesures correctives. • évaluent le progrès dans la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et en déduisent des mesures correspondantes.
<p>E6 Identifier et introduire les nouvelles tendances du marché</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux identifient les tendances et évolutions émergentes dans leur domaine de compétence et transmettent pour évaluation à leur supérieur hiérarchique des propositions d'application des innovations.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur les innovations et les tendances dans leur environnement de travail (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.), lors de séminaires et de rencontres, dans les médias spécialisés ainsi que sur les salons spécialisés.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux réfléchissent à l'application pratique (matériel, personnel) des innovations dans leur entreprise ou leur domaine d'activité.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux introduisent auprès de leur supérieur hiérarchique les tendances du marché et les évolutions qu'ils estiment pertinentes pour l'entreprise. Ils présentent la mise en œuvre (et les variantes éventuelles) ainsi que la faisabilité des tendances du marché et des innovations au sein de l'entreprise, en s'appuyant sur des exemples pratiques.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux vérifient plusieurs variantes de mise en œuvre et les récapitulent à titre de proposition à l'attention de leur supérieur hiérarchique.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifient les tendances et évolutions du marché dans leur domaine de spécialité. • évaluent l'introduction d'innovations et de nouveautés dans leur domaine de travail. • ont une connaissance approfondie des développements du marché et des nouveautés. • ont une connaissance approfondie de l'évolution et des nouvelles technologies en matière de construction circulaire, ressources renouvelables et secondaires. • ont une connaissance approfondie de l'évaluation et de l'estimation des tendances du marché et des nouveautés pour leur propre domaine de travail. • sont ouverts aux nouveautés. • surveillent les tendances durables du marché. • consultent leurs supérieurs hiérarchiques pour les propositions de mises en œuvre des innovations. • s'appuient sur des exemples pratiques pour mieux évaluer l'intérêt des tendances du marché et des innovations. • veillent systématiquement à assurer les échanges sur les nouveautés et les tendances au sein de l'entreprise. • évaluent les possibilités d'intégration des innovations dans leur entreprise ou leur domaine de spécialité et prennent leurs décisions sur la base de ces résultats. • vérifient plusieurs variantes d'innovations et en déduisent des mesures pour l'information de leur supérieur hiérarchique.
<p>E7 Mettre en œuvre des activités de marketing conformément aux directives</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisent les activités de marketing. • assurent la planification des activités de marketing dans leur domaine de travail.

<p>Les conductrices et conducteurs de travaux mettent en œuvre les activités de marketing conformément au concept marketing interne et aux instructions du supérieur hiérarchique ou du service responsable</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux préparent la mise en œuvre des activités de marketing (y compris le plan d'évaluation) à l'échelle du chantier, le cas échéant en collaboration avec les services responsables (p. ex. service marketing) et avec les cadres.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux organisent en interne auprès des services responsables l'utilisation des outils (supports publicitaires) et lancent les activités en coopération avec les collaborateurs. Ils épaulent la direction de l'entreprise en lui fournissant des idées de marketing. Ils participent aux événements destinés à la clientèle organisés par leur entreprise.</p> <p>Ils vérifient les activités de marketing liées au chantier à l'aide des retours des groupes cibles concernés (clients, fournisseurs) et des retours internes (supérieur hiérarchique, collaborateurs, service marketing, etc.). Ils informent le supérieur hiérarchique, les services responsables et les collaborateurs de leurs conclusions concernant les futures activités de marketing.</p>	<ul style="list-style-type: none">• ont une connaissance approfondie de la stratégie ou du concept marketing de l'entreprise y compris des compétences.• ont une connaissance approfondie des outils marketing et publicitaires de l'entreprise liés au chantier.• ont une connaissance approfondie de la planification systématique des activités de marketing. • prônent un comportement axé sur les clients.• veillent à adapter les activités de marketing aux groupes cibles.• travaillent en coopération étroite avec leurs collaborateurs et leurs supérieurs lors de la réalisation d'activités de marketing propres à l'entreprise.• veillent toujours à mettre à disposition les supports publicitaires nécessaires.• font preuve d'intérêt pour l'élaboration de leurs propres idées de marketing. • contrôlent la réalisation des activités de marketing spécifiques à leur domaine de travail ainsi que leurs effets et en déduisent des conséquences pour les futures campagnes et initiatives.
--	---

3.6 Domaine de compétences opérationnelles F < Pouvoir de persuasion dans le rôle professionnel d'intermédiaire >

Situation de travail	Critères de performance
<p>F1 Utiliser et développer des méthodes de travail spécifiques à la fonction</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux utilisent les techniques de travail (notamment pour la conception, le conseil et la planification) dans leur travail quotidien.</p> <p>Ils se renseignent sur les outils appropriés pour les aider à appliquer leurs techniques de travail spécifiques.</p> <p>Dans leur travail quotidien, ils utilisent de manière cohérente différentes méthodes et techniques.</p> <p>Ils demandent activement des retours aux supérieurs hiérarchiques sur leur technique de travail et mettent en œuvre les améliorations suggérées.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisent des techniques, méthodes et instruments appropriés dans leur travail quotidien. • ont une connaissance approfondie de différentes techniques, méthodes et instruments de travail. • veillent à toujours employer une méthode de travail efficiente et efficace. • analysent régulièrement leur technique de travail de façon critique et en tirent les conséquences.
<p>F2 Approfondir en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les transmettre au sein des projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux développent leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles selon l'état actuel de la technique.</p> <p>Ils évaluent leur propre besoin de développement. Ils s'informent des offres de formation continue sur le plan personnel, social, managérial et professionnel, et sont ouverts aux propositions du supérieur hiérarchique.</p> <p>Ils planifient leurs mesures de formation continue et d'évolution en accord avec le supérieur hiérarchique et l'entreprise.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux participent à la mise en œuvre des mesures d'évolution et de formation continue et transposent sur leurs chantiers le savoir acquis. Ils transmettent leurs connaissances aux collaborateurs et aux collègues afin qu'ils puissent en profiter.</p> <p>Ils étudient l'utilité d'une mesure d'évolution pour eux et leurs chantiers et partagent leurs conclusions avec le supérieur hiérarchique.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettent en œuvre les étapes de développement techniques, personnelles et sociales de façon systématique. • transposent systématiquement sur leurs chantiers le savoir acquis. • ont une connaissance approfondie des instruments permettant de dresser un bilan. • ont une connaissance approfondie de la formulation des objectifs. • ont une connaissance pratique de la gestion du changement. • sont conscients des effets à moyen et à long terme des mesures de formation. • s'intéressent aux processus d'amélioration continue. • évaluent de manière réaliste leurs propres points forts et points faibles et en déduisent des mesures adéquates. • contrôlent l'utilité pour l'entreprise et pour leur personne des mesures d'évolution et en déduisent des conséquences en concertation avec le supérieur hiérarchique.
<p>F3 Gérer les changements et les nouveautés et les appliquer au quotidien</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux abordent les changements et les nouveautés avec flexibilité et ouverture, et les intègrent à leur travail quotidien. Ils testent les changements et les nouveautés sur leurs chantiers dans l'objectif de les introduire.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • font preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse face aux changements et aux nouveautés. • introduisent, après les avoir testés, les changements et nouveautés sur leurs chantiers. • informent régulièrement les cadres sur les changements et les nouveautés constatés.

<p>Via les médias, les manifestations spécialisées, les soirées de contremaîtres, les journaux d'entreprise, etc., les conductrices et conducteurs de travaux s'informent régulièrement des changements et nouveautés techniques, juridiques et économiques. Ils recueillent les propositions des collaborateurs au sujet des changements et nouveautés susceptibles de les intéresser et les échangent entre eux. Ils sont eux-mêmes à la recherche de nouveautés et formulent des propositions correspondantes à leur supérieur hiérarchique. Ils assurent les échanges avec les interfaces telles que les services administratifs, par exemple.</p> <p>Après concertation avec le supérieur hiérarchique, ils décident si des changements et des nouveautés doivent être mis en place et le cas échéant sur quels chantiers. Si besoin, ils consultent le supérieur hiérarchique. Ils prévoient du temps pour tester et mettre en œuvre des changements ou des nouveautés sur le chantier et préparent la communication avec les collaborateurs.</p> <p>Ils annoncent aux collaborateurs les changements et les nouveautés de façon transparente, expliquent leur contenu, et les mettent en place progressivement et de façon compréhensible sur le chantier. Ils agissent de façon exemplaire pour tout ce qui a trait à la nouveauté.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre des changements et des nouveautés sur les chantiers. Ils évaluent les résultats et les nouveautés mises en place en incluant les retours des cadres. Ils en tirent des conclusions pour le travail réalisé sur les chantiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ont une connaissance approfondie des changements et nouveaux développements touchant le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie de l'organisation des processus de changement. • ont une connaissance approfondie des techniques de communication convaincantes. • sont ouverts aux propositions et demandes des collaborateurs. • consultent leur supérieur hiérarchique, les cadres ainsi que les interfaces internes et externes. • analysent régulièrement l'avancement des changements et nouveautés décidés pour les chantiers et prennent le cas échéant des mesures.
<p>F4 Garantir les performances personnelles</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux organisent leur travail quotidien de manière proactive et sont en mesure de gérer la charge psychique et physique.</p> <p>Ils vérifient régulièrement leur gestion du temps et leurs tâches sous la forme d'un budget de temps réaliste. Ils détectent suffisamment tôt les signes de surcharge de travail, surmenage et fatigue chez eux.</p> <p>Ils vérifient régulièrement s'ils ont géré leur temps comme prévu et délèguent des tâches (par ex. à leurs cadres) en cas de surcharge de travail, de surmenage ou de manque de temps.</p> <p>Ils analysent régulièrement leur comportement et leur planification du travail.</p>	<p>Les conductrices et conducteurs de travaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • gèrent leurs propres ressources de manière efficace et en connaissance de cause. • ont une connaissance approfondie de la planification et de la gestion du temps. • ont une connaissance approfondie de la gestion du stress. • disposent de compétences leur permettant d'identifier la fatigue, la surcharge de travail et le surmenage. • sont attentifs aux signes de surcharge, de surmenage ou de fatigue. • réfléchissent à leurs réserves d'énergie et à leur planification du travail, et se fixent des limites ou en parlent à leur supérieur hiérarchique suffisamment tôt.